

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

18/02/2020

Dossier complet le :

28/02/2020

N° d'enregistrement :

F01120P0026

1. Intitulé du projet

Permis d'aménager. Extension et aménagement d'une zone d'activités.
13 parcelles commerciales.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Financière Monceau SA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Hervé Cordel. Président du conseil d'administration - Directeur Général

RCS / SIRET | 562 121 988

Forme juridique

Société Anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté	Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui soit créent une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares, soit couvrent un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha et dont la surface de plancher créée est inférieure à 40 000 m ² . La surface cessible est de 6,93 ha et la surface de plancher inférieure à 40.000 m ² (le coefficient d'emprise au sol de la zone est en effet de 0,50).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SA Financière Monceau souhaite réaliser l'extension d'une zone d'activités et la création de 13 parcelles commerciales.

Cette opération sera située sur une parcelle libre située à l'angle nord-est de la RD606 et de la RD605. Des commerces sont présents sur quatre premières parcelles viabilisées (l'ensemble présente une surface de 9,92 ha).

La voirie principale permettra la circulation des véhicules à double sens, pour une classe de trafic T5, 25 Pl/j maximum

La chaussée sera composée comme suit :

- Une emprise de 7,00 m de large avec un profil en travers à double pente ;
- Un revêtement en enrobé type BBSG (Béton Bitumineux Semi Grenu) 0/10 ;
- Des bordures T2 préfabriquées et P1 à la limite des trottoirs et des parcelles.

Une aire de retournement de rayon 13 mètres sera créée au bout de la voie principale pour permettre de fluidifier le trafic au niveau des accès et desservir 3 parcelles.

4.2 Objectifs du projet

Poursuivre le développement d'une zone d'activités, principalement commerciale, située au droit d'un nœud routier important à l'échelle du sud Seine-et-Marne, entre les RD 606, 605 et 219.

Sa programmation est prise en compte à l'échelon du schéma directeur régional, avec l'identification de plusieurs "pastilles" d'urbanisation préférentielle.

Elle est aussi prise en compte dans le projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Seine-et-Loire, comme dans la programmation de la Communauté de Communes du Pays de Montereau (délibération du 12 février 2018).

Dans le cas du projet présenté, il s'agit d'une extension conçue sous la forme d'une zone d'activités commerciales, laquelle se développera en appui de la façade sur la RD 606, et faisant complément à la zone du Bréau (à Varennes-sur-Seine), laquelle s'est développée du côté ouest de la RD 605.

La zone concernée par l'aménagement est entièrement classée en 1AUx depuis le 14 octobre 2015 : ne s'agit donc pas ici d'adapter, au besoin de l'aménageur, un espace rural venant ainsi consommer des terres agricoles au sens du SCOT.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La construction du lotissement comporte la réalisation des travaux liés à la mise en œuvre des réseaux de viabilité permettant de desservir les différents lots du projet : routes, électricité, télécommunication, assainissement, eaux pluviales.

Le long du tracé de la voie, la terre végétale sera décapée afin d'accueillir le « tablier » de la route d'accès ainsi que les trottoirs.

A l'intérieur du lotissement, la circulation sera réalisée par l'intermédiaire d'une voie bitumée qui traversera le terrain d'Ouest en Est, à partir de la voirie existante.

La largeur de la chaussée sera de 7,0 mètres, pour une emprise totale de 11 mètres (avec les trottoirs). Cette dimension permettra une circulation à double sens, et, le cas échéant, le passage des véhicules-incendie de 5 mètres de large.

Sur tout le linéaire routier créé, un cheminement piétonnier sera organisé par l'intermédiaire de trottoirs :

- Sur partie droite de la chaussée : création d'un trottoir de 1 m 50 de largeur, revêtu d'enrobé BB0/6.
- Sur la partie gauche de la chaussée : trottoir mixte piéton / cycle, revêtu en enrobé BB0/6 et en sable stabilisé de 2 m 50 de largeur et borduré de P1 le long des parcelles.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation comportera la construction de l'immobilier d'entreprise sur les différents lots, ainsi que la circulation des véhicules des clients, des employés et des véhicules de livraison.

Les constructions à venir seront intégrées à l'environnement, en application du règlement du Plan Local d'Urbanisme.

Elles seront composées de volumes orthogonaux simples, organisés de manière à suivre le relief existant.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la procédure administrative suivante :

- Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau en ce qui concerne le rejet des eaux pluviales (rubrique 2. 1. 5. 0.).

2.1.5.0. Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :

- 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) ;
- 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise totale du projet	8,14 ha
Surface totale des 13 lots	6,93 ha
Voirie interne.....	0,46 ha
Largeur de la voirie principale.....	11,00 m dont 7 m de chaussée privatif
Stationnement	0,75 ha sous les lignes HT et EV privatifs (avec un coefficient d'espaces non imperméabilisés de 10 % minimum).
Espaces verts	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD 605
Commune d'Esmans

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 96 ' 02 " 4 Lat. 48 ° 36 ' 18 " 2

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Mais qui sont situés à proximité : - ancienne station service FINA Plste nord : IDF770235 ; - dépôt de ferrailles Marchetto SA : IDF7702352, par ailleurs ICPE : Société S.T.L.G. RECYCLAGE).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non : le captage d'Esmans 02951X0026/P1 a été comblé (à notre connaissance). Il n'est plus en exploitation.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Natura 2000 FR1112002 Bassée et plaines adjacentes. A 500 mètres vers le nord-ouest et à 900 mètres vers le nord-est.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de prélèvement (en dehors d'une nécessaire adduction fonctionnelle en eau potable).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réponse non, car les milieux ne seront impactés que dans une faible mesure. Il s'agit en effet d'un espace agricole exploité en culture intensive et situé dans un milieu marqué par l'importance de l'activité économique et de la circulation routière. La continuité écologique reconnue localement par les acteurs de la protection de la nature est située plus au nord, entre les deux parties de la zone NATURA 2000 (voir l'annexe 6).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans doute pas sur le périmètre d'étude, lequel est enclavé entre des voies routières et des implantations industrielles anciennes. Une étude conduite par la communauté de communes en 2013 sur l'ensemble du secteur situé entre la RD 605 et la RD 28, "conclut sur un enjeu avifaunistique faible dans les milieux ouverts et modéré dans les milieux arborés et arbustifs." (annexe 8 de l'étude d'impact : étude ENVol Environnement -avril 2013).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui : 7,30 hectares d'espaces cultivés, sur un total de 8,14 hectares.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Augmentation induite par la fréquentation d'un site à vocation commerciale.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Liée aux déplacements générés. Arrêté préfectoral n° 99 DAI 1 CV 102 du 19 mai 1999 : - catégorie 2 : RD 606 (ex RN 6) pour une largeur des secteurs affectés par le bruit de 250 m ; - catégorie 3 : RD 606 (ex RN 6) et RD 605 (ex RN 105) pour une largeur des secteurs affectés par le bruit de 100 m.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ces émissions lumineuses proviendront de l'éclairage, public ou privé, nécessaire au fonctionnement de la zone d'activités. Les émissions lumineuses actuelles proviennent de l'éclairage routier et de celui des ZAE existantes.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux pluviales. Lesquelles seront rejetées dans un bassin de régulation existant.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux usées. Avec un raccordement au réseau existant sur la RD 605.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Production de déchets liés au fonctionnement des entreprises commerciales. Relève de la production de déchets industriels banals.



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<p>Augmentation prévisible de l'activité économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création prévisible d'emplois, - augmentation des déplacements, - augmentation des surfaces imperméabilisées, - augmentation des emprises construites, - diminution de la surface agricole utile.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Implantation projetée d'une activité hôtelière sur l'angle sud-est du carrefour du Petit-Fossard (1,5 ha en tout, sur l'emprise d'un parking poids lourds existant).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :



6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La principale mesure réductrice des impacts (concernant la circulation routière) est représentée par la réalisation, en 2018, d'un carrefour giratoire au Petit-Fossard (financé en partie par l'aménageur du présent projet).

NOTA BENE :

- D'une part, la Financière Monceau SA dispose d'une convention avec le Département 77, établie à l'occasion du cofinancement du giratoire du Petit Fossard, qui prévoyait déjà un accord sur l'aménagement dont il s'agit.
- D'autre part, ledit aménagement prévoit la création d'une liaison douce en bordure de la RD 606 entre le Petit et le Grand Fossard, reliant ainsi l'entrée du village aux espaces commerçants puisque la Financière Monceau SA disposera de l'ensemble du foncier utile pour sa réalisation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une évaluation environnementale ne paraît pas nécessaire, pour les raisons suivantes :

- inscription dans un PLU opposable qui comprend un "projet urbain qualitatif" (loi Barnier),
- inscription dans une révision de PLU qui aura fait l'objet d'une évaluation environnementale,
- surface restreinte (7,30 hectares), à l'échelle de l'espace agricole concerné (70 ha, y compris sur Cannes-Ecluse),
- localisation en continuité immédiate d'une zone d'activités existante.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

Handwritten mark

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etude faunistique ENVOL environnement avril 2013 - rubrique 6.1 milieu naturel.
Convention Département de Seine-et-Marne - Financière Monceau SA - rubrique 6.4.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

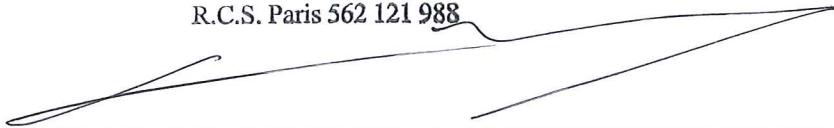
Paris

le,

13 février 2020

Signature

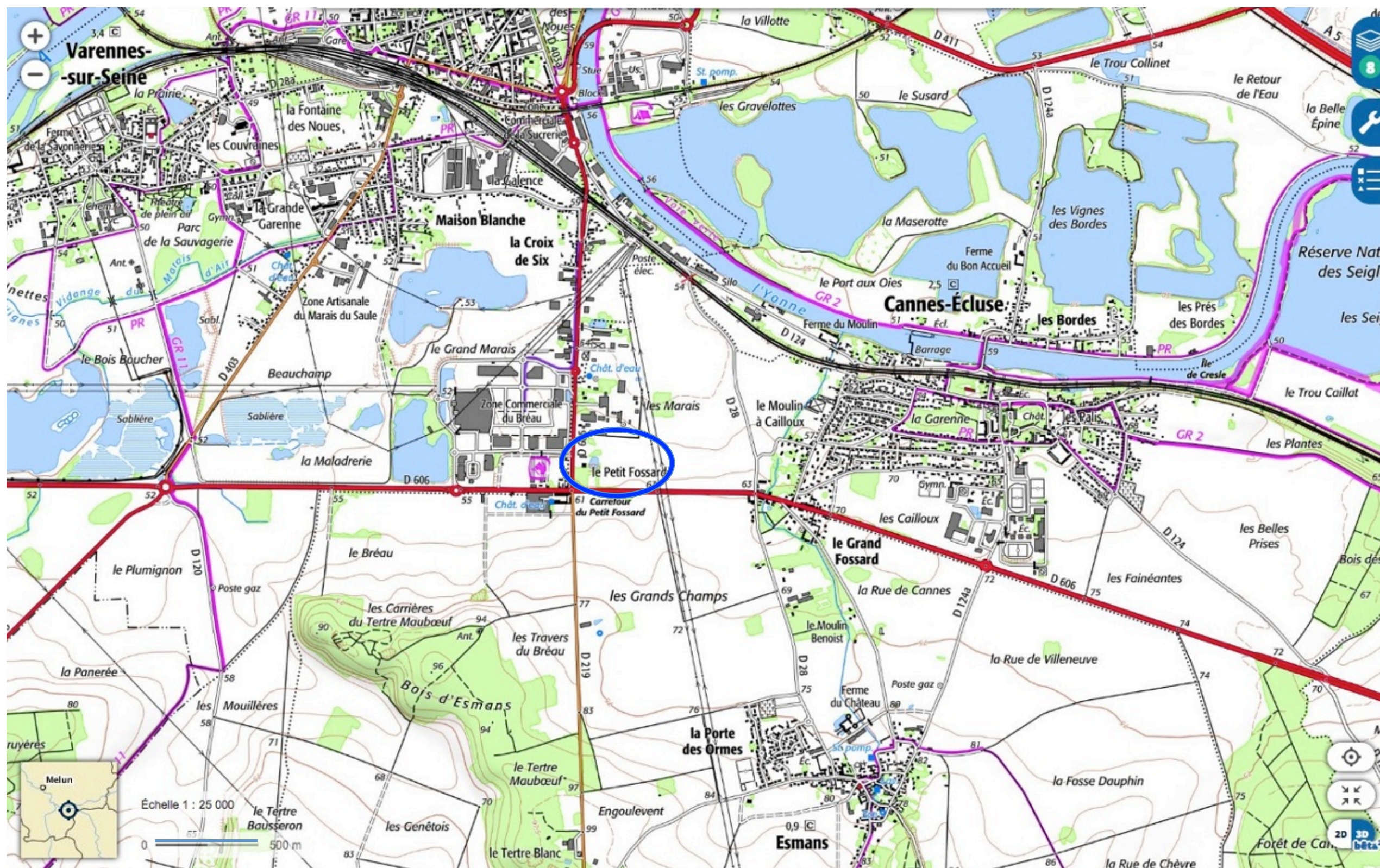
FINANCIERE MONCEAU S.A.
221 Edith Piaf - 75017 PARIS
Tél. : 01 53 81 10 10 - Fax : 01 53 81 40 50
R.C.S. Paris 562 121 988



- ANNEXES A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS -

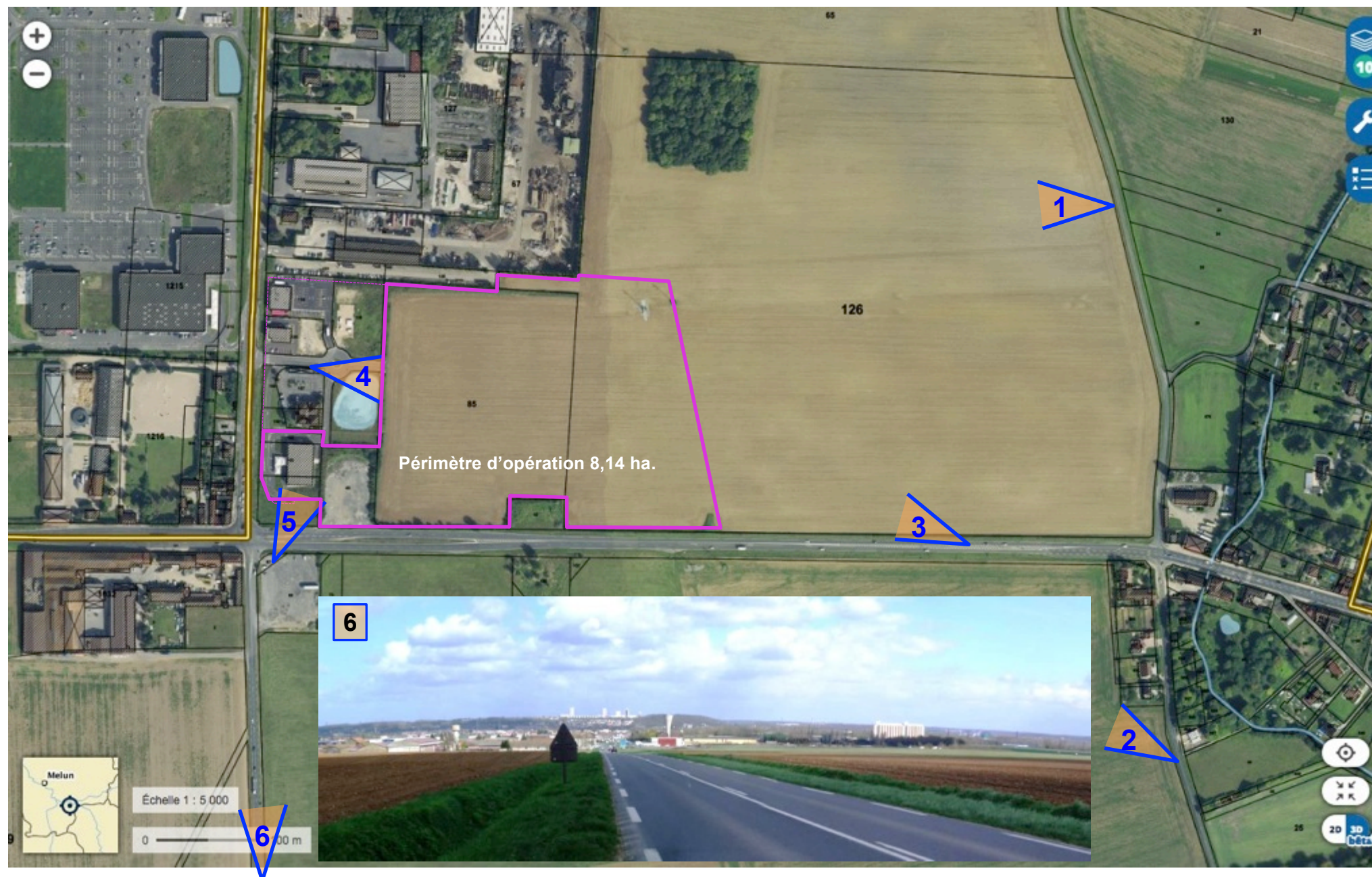
Annexe 2 : Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).

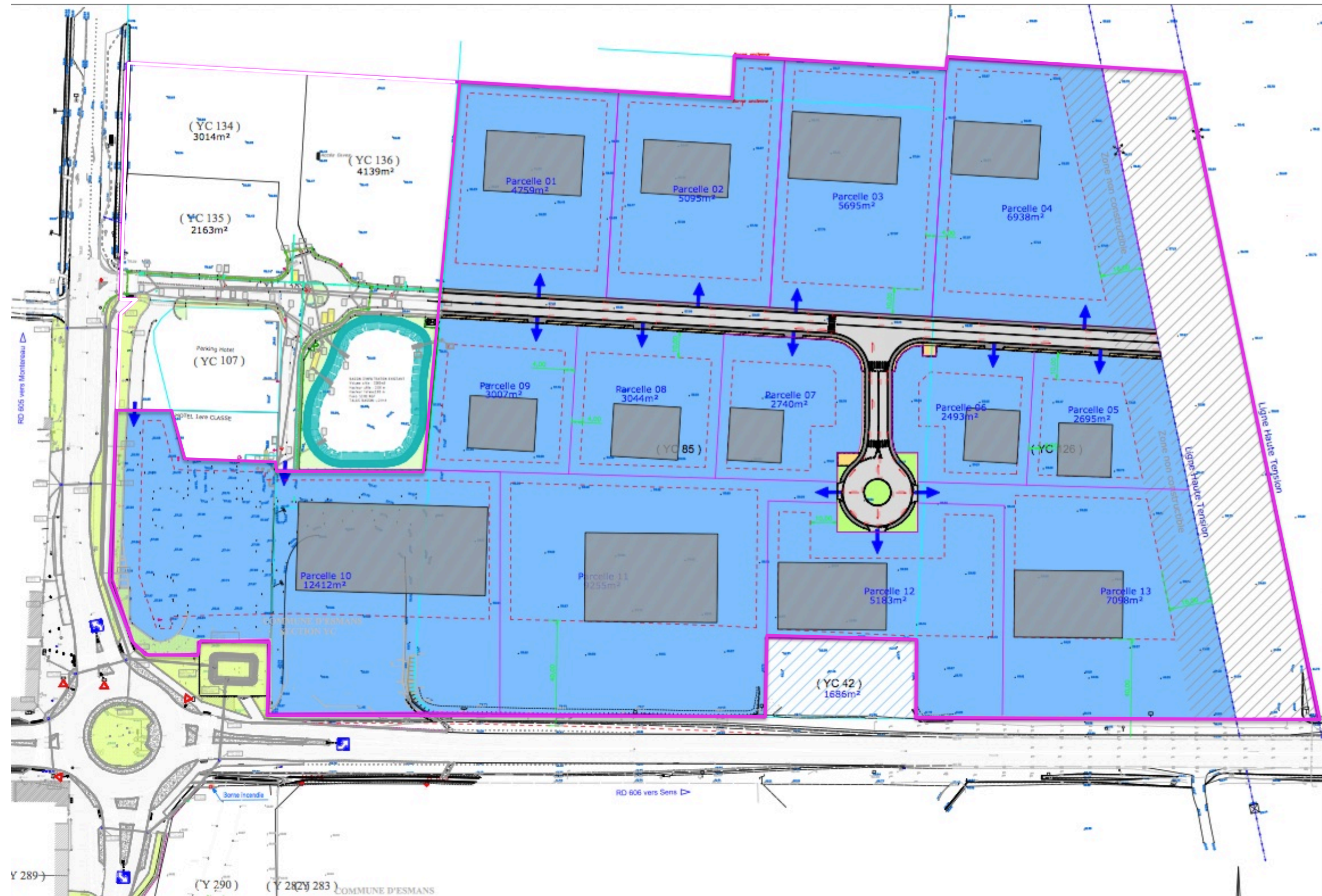
Echelle d'impression en A3 : 1 / 20.000



Annexe 3 : Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.

Echelle d'impression en A3 : 1 / 5.000 – Les photographies sont datées du 7 février 2020. La photographie aérienne date du 29 août 2017. Le panoramique date d'avril 2015.

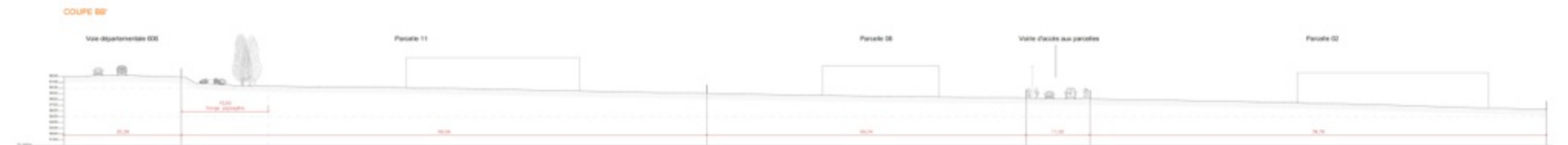
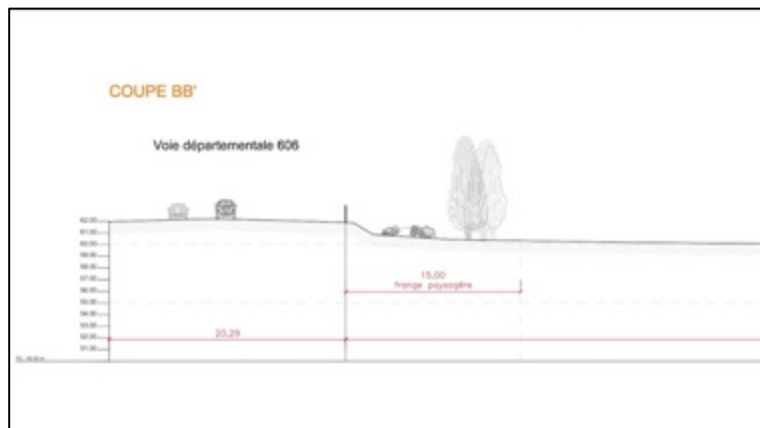




Coupes transversales.

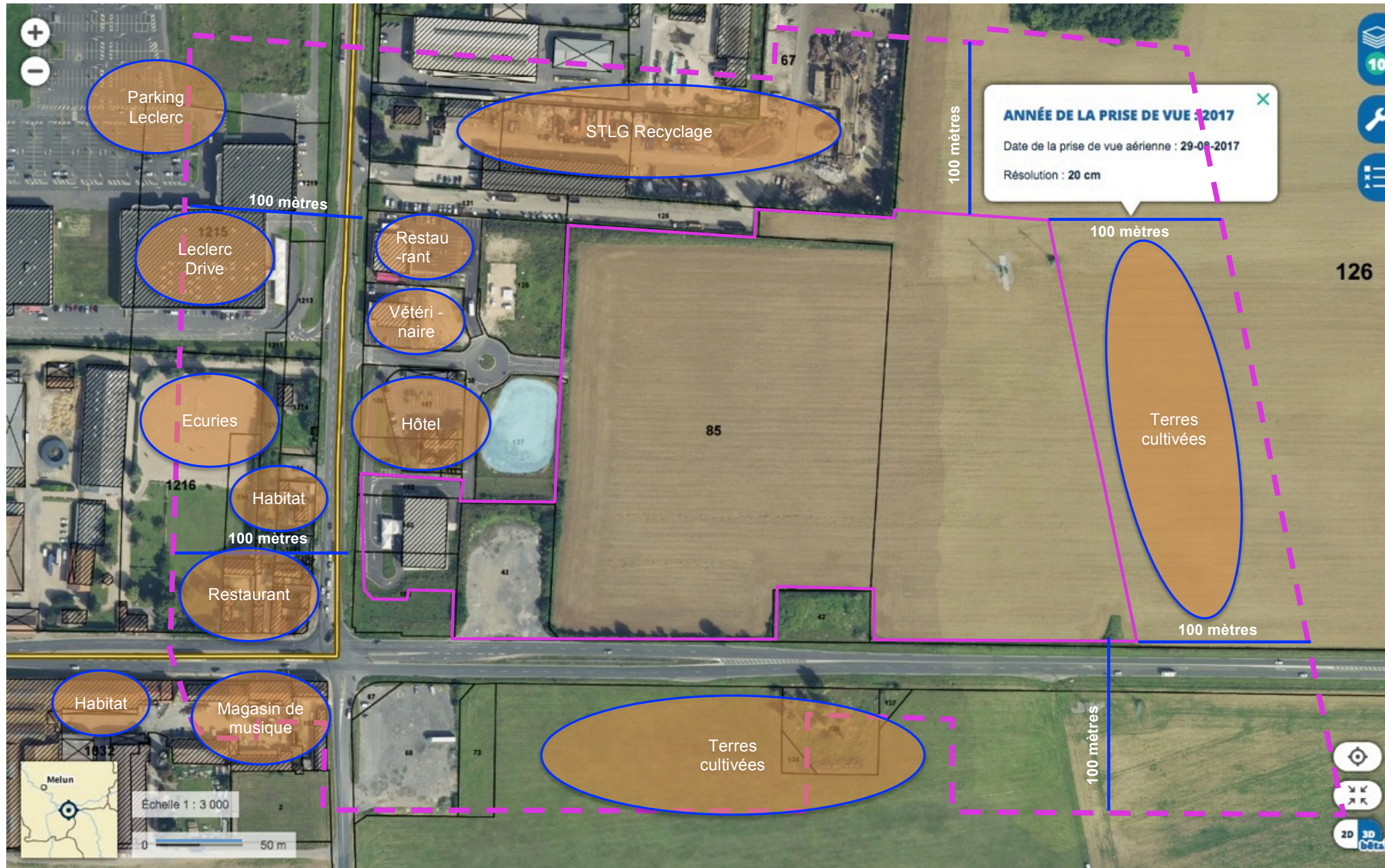


Loupe :



Annexe 5 : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5.000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau.

Echelle d'impression en A3 : 1 / 2.500



Annexe 6 : Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.

Echelle d'impression en A3 : 1 / 10.000

